

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 7 avril deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 31 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la Présidence de M. Jean DELAUGERE, Maire.

Étaient présents : Mme Sandra AUJOL, Mme Laëtitia BOBEL, M. Pascal BOITEL, Mme Leslie DAVID, M. Jean DELAUGERRE, MM. Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Mme Jacinthe GUILLOT, MM. Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Louis PEREIRA, François PIGNOL, Jean-Claude PROST, Mme Danielle RANCY, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : M. Marien DUFOURD a donné procuration à Mme Jacinthe GUILLOT, Mme Florence JOUVE a donné procuration à M. Jean-Claude PROST, M. Jean-Marc LAVIGNE a donné procuration à M. Matthieu GAVAIX, M. René LEMERLE a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, Mme Lydie ROBERT a donné procuration à Mme Laïla MEILLAUD, M. François RUDEL a donné procuration à M. Pascal BOITEL.

Absente excusée: Mme Manon DEQUAIRE

Absents : M. Stéphane BLANQUIN, Mme Françoise LUNEAU,

Secrétaire de séance: M. Yves FERRIER

2023-16: REPRISE D'ALIGNEMENT – ACQUISITION DES PARCELLES AK 631 ET AK 632 CHEMIN DE GOUHIE – SECTEUR DE MEZEL – COMMUNE DE MUR SUR ALLIER

M. le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre d'une reprise d'alignement, il est proposé d'acheter 2 parcelles situées chemin de Gouhie, secteur de Mezel, appartenant à M. Dimitri VERDIER et Mme Lucie CALAIS, domiciliés rue des Tamaris, chez Fauroux 63190 Lezoux :

- parcelle AK 631 : 6 m²
- parcelle AK 632 : 6 m²

Au prix de 15 € la parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** M. le Maire à procéder aux reprises d'alignement du chemin de Gouhie et à acquérir les parcelles cadastrées AK 631 et AK 632 au prix de 15 € la parcelle, la commune pregnant à sa charge les frais de notaire correspondants,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération et notamment l'acte authentique,

- **PROPOSE** de confier la rédaction de l'acte notarié à Me Ségolène GOMOT, Notaire, 2 route du Cendre 63800 Cournon.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie le 11 avril 2023,
Certifiée transmise en Préfecture, le 11 avril 2023,

Le Maire
Jean DELAUGERRE